



Comité des statuts et règlements

Le mardi 8 mars 2022

De 14 h 30 à 16 h

Réunion par MS Teams

PROCÈS-VERBAL

Présents : C. Lonmo (présidente du Comité), A. Trau, J. Lafontaine, C. Awada, G. Phillips (président de l'ACEP), A. Picotte

Membres du personnel : A. Lizotte, J. George, S. Cousineau

Absents : H. Delnick, K. Mansfield

Invité : Khristian Khouri

1. Ouverture de la séance/présentations à tour de rôle

La séance est ouverte à 14 h 45 par la présidente du Comité, C. Lonmo.

**C. Lonmo lit à haute voix la déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement.
A. Lizotte est désignée comme personne-ressource anti-harcèlement pour la durée de la séance et les participants doivent lui faire part de leurs préoccupations par courriel.*

2. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour suivant :

- Déclaration de principes sur le harcèlement
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente du 8 février 2022
- Projet de règlement concernant la rémunération du président
- Taille du Comité des candidatures et des résolutions
- Recommandations du Comité des candidatures et des résolutions
- Tour de table

J. Lafontaine propose d'adopter l'ordre du jour, C. Awada appuie la proposition. L'ordre du jour est adopté.

3. Examen et approbation du procès-verbal de la réunion du 8 février 2022

Aucune modification.

A. Trau propose d'adopter le procès-verbal; proposition appuyée par C. Awada. Le procès-verbal est adopté.



Mesure de suivi : Aucune mesure de suivi.

4. Projet de règlement sur la rémunération du président

A. Lizotte affirme que la première partie du document a été adoptée par les membres à la fin de la réunion.

Le document modifié qui a été adopté est lu à haute voix pour les membres du Comité.

G. Phillips, J. George et A. Picotte se joignent à la réunion.

Des questions concernant les heures supplémentaires et le président réélu sont soulevées.

Proposition par C. Awada en vue de présenter le projet de règlement concernant le processus de détermination de la rémunération du président, tel que modifié, lors de la prochaine réunion mensuelle au CEN, appuyée par J. Lafontaine. La proposition est adoptée.

Mesure de suivi : A. Lizotte modifiera le document et le présentera en vue de son adoption.

5. Taille du Comité des candidatures et des résolutions

Le Comité était composé de huit membres, cependant, il était difficile d'atteindre le quorum, car peu de membres se sont présentés. Si le Comité est composé de cinq membres, il n'en faut que trois pour obtenir le quorum.

Mesure de suivi : Aucune mesure de suivi requise.

6. Recommandations du Comité des candidatures et des résolutions

Le Comité des statuts et règlements convient de recommander de suivre la suggestion du précédent Comité des candidatures et élections de choisir cinq membres pour former le Comité. Cette proposition sera présentée au CEN pour examen et adoption.

Mesure de suivi : Aucune mesure de suivi requise.

7. Tour de table

Rien à signaler.



C. Lonmo propose de lever la séance.

Mesure de suivi : Aucune mesure de suivi requise.

La réunion du Comité des statuts et règlement est levée vers 16 h (HNE).

Le procès-verbal ci-dessus est accepté comme une représentation fidèle de la réunion du Comité des statuts et règlements tenue 8 mars 2022.

Présidente du Comité :

Date :